

EXTRAIT du REGISTRE DES ELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 décembre 2023

Présidence de Monsieur Bernard COMBES, Maire

L'an deux mil vingt-trois et le douze décembre 2023 à 18 heures le Conseil Municipal de la Ville de TULLE, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard COMBES.



N° 47

Etaient présents : M. Bernard COMBES, Maire, M. Jacques SPINDLER, Mme Sylvie CHRISTOPHE, M. Michel BOUYOU, Mme Sandy LACROIX, M. Jérémy NOVAIS, Mme Christiane MAGRY-JOSPIN, M. Stéphane BERTHOMIER, Maires - Adjoint, M. Pascal CAVITTE, M. Michel BREUILH, Mme Ana-Maria FERREIRA, Mme Christèle COURSAT, Mme Yvette FOURNIER, Mme Christine BUISSON-COMBE, Mme Ayse TARI, M. Patrick BROQUERIE, M. Gérard FAUGERES, Mme Christine DEFFONTAINE, M. Clément VERGNE, Mme Aïcha RAZOUKI, M. Sébastien BRAZ, M. Raphaël CHAUMEIL, Mme Anne BOUYER, M. Henry TURLIER, Mme Micheline GENEIX, M. Pierre DESJACQUES, M. Dorian LASCAUX soit 27 Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Etaient représentés : Mme Stéphanie PERRIER à partir de 18h40 par M. Clément VERGNE, M. Fabrice MARTHON par Mme Ana-Maria FERREIRA, M. Yvon DELCHET par M. Bernard COMBES, Mme Zohra HAMZAOUI par Mme Yvette FOURNIER, M. Serge HULPUSCH par Mme Sylvie CHRISTOPHE.

Etait absent : M. Grégory HUGUE.

Monsieur Clément VERGNE remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Appareillage auditif d'un agent – Approbation du versement de l'aide accordée par le FIPHFP au prestataire ayant fourni l'appareillage

Le Conseil municipal,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Budget Communal,
- Considérant que le Fonds d'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique apporte son soutien financier aux collectivités qui engagent des démarches permettant de pallier aux handicaps rencontrés par certains de leurs agents,
- Considérant que les services municipaux ont effectué une demande d'aide financière auprès de cet organisme pour le renouvellement des appareils auditifs de Madame Félicité HAMZAOUI, agent municipal malentendant,
- Considérant qu'un accord a été donné pour une prise en charge à hauteur de 950 € des frais liés à ce renouvellement et ce, dans la limite des plafonds fixés par le Fonds d'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique,
- Considérant qu'il convient de reverser le montant de l'aide allouée par le FIPHFP perçu par la collectivité à l'Audioprothésiste Hervé ROUSSARIE qui a délivré la prestation,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

1- Approuve le versement de la somme de 950 € à l'audioprothésiste Hervé ROUSSARIE – 19000 TULLE, ce financement ayant été alloué à la Ville de Tulle par le Fonds d'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique pour financer le renouvellement des appareils auditifs de Madame Félicita HAMZAoui, agent municipal malentendant.

2- Les écritures comptables en résultant seront inscrites au budget de la Ville.

3- La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif qui peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr



Le Maire,

Bernard COMBES

Le secrétaire de séance

Clément VERGNE

Transmis au Contrôle de Légalité le : 18 DEC. 2023
Date et ref de l'accusé de réception : 18 DEC. 2023

Du7-12122023